

TECHNOLOGIE Transmettre sa vie numérique

Sur Internet, des morts bien vivants

Les réseaux sociaux comptent des millions de profils de personnes décédées dont les comptes sont toujours actifs. Des situations parfois difficiles à gérer pour les proches mais des démarches sont possibles pour gérer l'«héritage numérique» du défunt.

LE CASSE-TÊTE DES CRYPTOMONNAIES

Un proche vient de décéder, comment récupérer ses économies ? Côté banques, le mécanisme est rodé : il suffit de contacter l'agence. Mais les choses se compliquent avec les cryptomonnaies. Par définition, ces dernières ne dépendent d'aucune autorité centrale, et avec la flambée des cours les sommes concernées peuvent être conséquentes. Si le défunt avait confié ses bitcoins ou ses ethers à une place de marché, l'espoir subsiste : certains ont mis en place des procédures. Mais encore faut-il savoir que le défunt détenait des cryptos... En revanche, s'il les conservait dans un portefeuille numérique, en l'absence de connaissance de la clé privée qui le verrouille, ces derniers resteront bloqués à tout jamais. Sans compter que si la clé est considérée comme une donnée personnelle, elle ne sera pas cessible.

« Je ne veux pas atteindre l'immortalité par mon œuvre, je veux l'atteindre en mourant pas. »

WOODY ALLEN

Vous êtes mort. Jusque-là rien d'anormal, cela arrive à tout le monde. Mais votre décès physique n'entraîne pas automatiquement votre mort numérique. Et vos comptes sur les réseaux sociaux peuvent rester actifs des années après votre disparition. Du coup, nombreux sont ceux qui ont déjà reçu une notification leur rappelant de souhaiter un anniversaire à un proche ou un ami décédés.

« Émotionnellement, c'est terrible pour les parents ou les proches, sans parler des conflits familiaux qui peuvent entourer l'héritage numérique. Certains veulent tout supprimer, d'autres aimeraient garder les comptes, on essaie souvent de régler ça à l'amiable », explique M^e Thierry Vallat, avocat spécialisé dans le droit du numérique.

Bientôt autant de morts que de vivants sur les réseaux ?

Il y aurait aujourd'hui entre 10 et 20 millions de comptes de personnes mortes sur Facebook. Un statisticien américain de l'université du Massachusetts a même estimé que le réseau social créé par Mark Zuckerberg pourrait compter autant de morts que de vivants en 2098. D'où l'importance de transmettre son « existence numérique ».

Depuis 2016, l'article 40-1 de loi « Informatique et libertés » permet à toute personne de « définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès ». Une personne peut être désignée pour exécuter les directives de ce « testament numérique ».

Une loi mais pas de décret d'application

« La loi Lemaire a le grand mérite de reconnaître concomitamment la mort physique et numérique. Une personne peut choisir de transmettre ses données personnelles à ses héritiers ou de le faire détruire à son décès. Elle peut aussi décider au cas par cas pour chaque plateforme », explique M^e Mathieu Fontaine, notaire dans la Drôme, spécialisé dans l'héritage numérique. Le « hic » ? Les décrets d'application n'ont pas encore été promulgués. Des contingences politiques mais aussi technologiques sur certains dispositifs retarderaient la mise en vigueur de la loi. En attendant, M^e Fontaine conseille à ses clients de préciser dans un testament leurs dernières volontés numériques. « Une dame de 65 ans est venue me voir pour me dire qu'à son décès elle souhaitait transmettre toutes ses photos postées sur Facebook et Instagram à sa fille. Avant la loi Lemaire ce n'était pas possible », explique le notaire.

Un contact légataire sur Facebook

Les géants du numérique aussi ont pris conscience du phénomène. Facebook propose désormais de désigner de son vivant un « contact légataire » pour gérer (avec des droits limités) le compte devenu « commémoratif » d'une personne décédée. Google a pris des dispositions avec un gestionnaire de compte inactif. Avec la multiplication des identités, des profils et des services souscrits sur Internet, organiser son héritage devient une question de vie ou de mort numérique. ■

O.M.



Dans cet épisode de la série d'anticipation *Black Mirror*, une femme fait revivre son compagnon décédé sur Internet puis à travers un cyborg. PHOTO DR

30 C'est, en millions, le nombre estimé d'utilisateurs décédés de Facebook en 2015. Un chiffre qui a probablement augmenté depuis, alors que le réseau social compte plus d'un milliard et demi d'utilisateurs dont la moyenne d'âge est de plus en plus élevée.

DES STARTUPS CONDAMNÉES À LA VIE ÉTERNELLE

Le secteur funéraire a également ses startups. À l'image d'Edeneo ou MemoCloud, beaucoup proposent de stocker dans un « coffre-fort numérique » toutes les données qu'on souhaite transmettre à ses proches après son décès : documents, photos, vidéos, identifiants sur les réseaux sociaux... Avec un (gros) bémol, à savoir où sont stockées ces données, et quel droit s'applique. D'autres entreprises proposent de retransmettre des obsèques auprès de personnes éloignées, de planifier des messages post-mortem sur les réseaux sociaux, ou de créer de véritables mémoires numériques. Au Japon ou aux États-Unis, ces derniers sont même parfois accessibles par le

moyen d'un QR Code collé sur la pierre tombale : scannez et vous tomberez sur une page commémorative conçue par le défunt ou ses proches. Du moins tant que l'entreprise proposant le service existe. C'est le grand obstacle au développement de la « Death Tech » : pour inspirer confiance, la plupart de ces services funéraires d'un nouveau genre doivent garantir qu'ils fonctionneront toujours dans un demi-siècle, voire plus. Une exigence de longévité qui s'accorde très mal aux réalités de la nouvelle économie : le taux de mortalité des startups est souvent plus élevé que celui des humains.

JML

QUESTIONS À

« La notion de deuil pourrait perdre tout sens »

Serge Tisseron

Psychiatre et docteur en psychologie, spécialiste des relations aux technologies

Comment Internet a-t-il modifié notre rapport à la mort ?

D'abord, cela change notre rapport à la temporalité puisque sur Internet on trouve beaucoup de choses qui ne sont pas datées. Il y a une confusion temporelle, le présent et le passé sont souvent juxtaposés sans rien qui le précise. Vous pouvez par exemple trouver un CV de moi et penser qu'il est actuel alors qu'il date peut-être de dix ans. Faire vivre sur Internet les comptes de personnes décédées ne fait finalement qu'ajouter un degré de plus à cette confusion : vous pouvez avoir des interactions avec une personne sans savoir si elle est vivante ou morte.

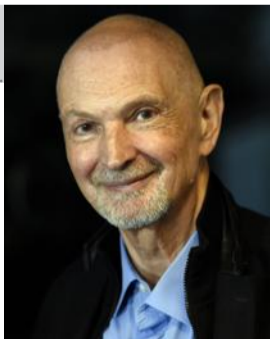
Cette permanence des morts sur Internet n'empêche-t-elle pas les vivants de faire leur deuil ? Le deuil ne s'effectue déjà plus de la même manière. Il y a longtemps, quand une personne s'éloignait durablement, on devait « faire son deuil » de la voir et de l'entendre. Puis le téléphone est arrivé, et on a pu lui parler. Avec Skype, on peut la voir même si elle est au bout du monde. Les morts qui continuent à « vivre » sur Internet sont une nouvelle étape. Et avec les robots à l'effigie des disparus, la notion même de deuil pourrait

perdre tout sens. **En tant que psychiatre, vous paraît-il souhaitable de continuer à vivre ainsi avec les morts ?**

L'idée d'une disparition totale et définitive des morts n'a pas toujours existé en Occident, et elle n'existe pas dans toutes les cultures. Les fantômes sont très présents en Asie ! Il n'y aura pas de problèmes tant que la personne ne sera pas confrontée brutalement à la disparition du défunt qui « survit » à travers Internet. N'oublions pas non plus qu'il y a toujours eu des gens qui ne faisaient pas leur deuil. Après la guerre, combien de veuves ont accroché chez elle la photo de leur mari et choisi de ne pas se remarier ?

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-MICHEL LAHIRE

► Dernier ouvrage : *Petit traité de cyberpsychologie* (éditions Le Pommier, paru le 16 mai)



Résurrection 2.0

FAIRE REVIVRE un défunt à partir de ses traces numériques : c'était le propos de Be Right Back, un des épisodes de la série d'anticipation britannique *Black Mirror*. Après avoir transféré à une startup l'ensemble des données et conversations privées de son petit ami décédé, une jeune femme pouvait de nouveau discuter avec lui au téléphone. Ce scénario ne relève pas forcément de la science-fiction. Pour certains, c'est déjà une réalité. En 2016, après la mort de son meilleur ami Roman Mazurenko, une jeune entrepreneuse d'origine russe, Eugenia Kuyda, a ainsi développé un robot imitant sa conversation.

Des réseaux sociaux au double numérique

Nourri avec leur correspondant privé, ce « chatbot » aurait même adopté l'humour et les

tics de langage de son modèle. Troublant aux dires des proches du défunt... Et ce n'est qu'un début. Une startup californienne, Eterni.me, compte bientôt proposer de créer son « double numérique » à partir des données partagées sur les réseaux sociaux. Ce dernier restera accessible à vos proches pour l'éternité (à moins que l'entreprise ne ferme avant). Mais discuter avec l'avatar d'un proche décédé aide-t-il à faire son deuil ? En l'état actuel de la technologie, la question ne se pose guère : l'illusion d'avoir affaire à la personne décédée ne tient pas longtemps. « C'est une ombre », avait résumé Eugenia Kuyda à propos du robot mémoriel de son meilleur ami. Reste qu'au vu des développements fulgurants de l'intelligence artificielle, le problème pourrait se poser à moyen terme : à quand des doubles



Le journaliste James Vlahos a programmé un « chatbot », pour discuter. CAPTURE YOUTUBE

numériques si crédibles, qu'ils donneront à leurs proches l'impression que la personne n'est pas morte ? Cela ne sera sans doute pas pour demain. Même dans *Black Mirror*, la jeune veuve finissait par remiser au grenier l'androïde à l'effigie du défunt qu'elle avait fini par commander : son clone était trop parfait pour sembler humain. ■

JEAN-MICHEL LAHIRE